

Extrait du registre  
des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de  
communes Sauer Pechelbronn

séance du 02/03/2015

Date de la convocation:

24/02/2015

Date d'affichage:

25/02/2015

L' an 2015 et le 2 Mars à 19 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 25

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, LEDIG Evelyne, MM : KAISER Francis, KLIPFEL Jean-Louis, SCHERTZ Christophe, WEISS Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme WEISS Marie-Line à M. JULLY Jean-Marie, M. WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mme DESCHLER Annie, MM : FUCHS Alain, SCHNEIDER Francis

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 029.2015

Vote : A la majorité

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

**029.2015 : Budget annexe " ZAC Sud de Woerth " : approbation du compte administratif de l'exercice 2014.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte de gestion de l'exercice 2014 établi par le comptable public, approuvé par une précédente délibération,*

*Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,*

*Entendu la présentation du compte administratif par le président Jean-Marie HAAS,*

*Vu l'avis du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du président de séance M. Roger ISEL, premier vice-président, à l'occasion de la mise aux voix, le président ayant quitté la salle et ne participant pas au vote,*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- D'approuver le compte administratif du budget annexe concerné pour l'exercice 2014 comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Total des dépenses : 83 302,24 €  
Total des recettes : 71 229,72 €  
Résultat d'exercice : - 12 072,52 €

**Section d'investissement :**

Total des dépenses : 124 048,20 €  
Total des recettes : 52 818,48 €  
Résultat d'exercice : - 71 229,72 €

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 13/03/2015

*Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623  
du 22 juillet 1982*

Le président,  
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS  
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

